



Responsabilité civile professionnelle

Par soleil53

question sur la validité de mon assurance RC pro :

je suis auto-entrepreneur pour mon activité individuelle de mandataire d'intermédiaire d'assurance, et je suis couvert par la rc pro.

En même temps, je suis associé minoritaire d'une sarl(non rémunéré), et à ce titre, je voudrais savoir si ma RC pro d'auto-entrepreneur, me couvre pour mes éventuelles activités d'assurance dans la société et qui sont facturées par elle. merci par avance de votre réponse

Par jury34

Bonjour,

Votre contrat d'assurance doit prévoir l'activité en question pour laquelle vous êtes couvert.

Cordialement